

Accompagnements holistiques individuels

*Protocole 2 : libération d'héritages émotionnels (avoir réalisé avant le protocole 1)

Ce protocole peut être réalisé avec :

*les membres de votre famille vivants ou décédés dont vous avez hérité une blessure émotionnelle. Si vous avez la chance d'avoir des informations sur les épreuves de vos grands-parents, des arrières grands parents et même au-delà, profitez-en pour chercher le lien avec ce que vous vivez.

*les membres de votre famille vivants ou décédés qui ont vécu une épreuve ou un problème de santé qui pèse sur votre vie (parce vous avez le même)

*les relations avec lesquelles vous vous êtes disputé et avec qui vous souhaitez un apaisement.

*les défunt(s) (animal compris) dont la mort vous rend très triste.

Il est indispensable d'avoir réalisé le protocole 1 avec toutes les personnes qui vous ont pris de l'énergie de manière à ce que vous soyez "entier", avant de réparer d'anciennes blessures.

+protocole pour les fausses couches, ivg, décès d'enfants si nécessaire, sachant que ce sont des âmes que l'on évoque que très rarement à cause de la douleur, la culpabilité ou une infinie tristesse mais cela peut impacter nos vies.